Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260126-S01-BC-46-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/02/2026
04/02/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 46/2026
SÉANCE N°1 DU 26 JANVIER 2026

CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION EMMAÜS POUR L'EXTENSION DE L'ESPACE EMMAÜS DE LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 20 janvier 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeais (à partir de 17 h 22), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso (à partir de 17 h 14), membres du bureau.

Étaient absents ou excusés
Jérôme Allaire, Gwénaël Poisson, vice-présidents, Julien Brocail, membre du bureau.

Était représenté
Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeais.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 janvier 2026.

N° 046/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION EMMAÜS POUR L'EXTENSION DE L'ESPACE EMMAÜS DE LAVAL

Rapporteur : Fabien Robin

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121‑29 et L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n°077/2023 du conseil communautaire du 22 mai portant adoption du schéma directeur de prévention et de gestion des déchets,

Considérant que la prévention des déchets est l'une des actions centrales du schéma directeur de prévention et de gestion des déchets de l'agglomération,

Que la promotion du réemploi et de la réparation est un levier majeur pouvant contribuer à la réduction des déchets en déchèteries et à la maîtrise des coûts du service public de gestion des déchets,

Considérant l'intérêt social, environnemental et économique du projet d'extension du site Emmaüs Laval,

Que cette extension permettra de réduire substantiellement les dépenses d'investissement du projet de la future déchèterie de Laval,

Considérant la demande de financement formulée par l'association Emmaüs en date du 21 mai 2025,

Après avis favorable de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Il est décidé d'octroyer une subvention d'investissement d'un montant maximal de 100 000 € à l'association Emmaüs pour le projet de restructuration et d'extension de leur espace de Laval.

Article 2
Le Président de Laval Agglomération, ou son représentant, est autorisé à signer la convention d'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Emmaüs pour l'extension de leur espace à Laval, ainsi que tout document y afférent.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération,

Article 4
Il en sera rendu compte en séance au conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault